



1<sup>ère</sup> Communauté de  
Communes d'Outre-Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 13/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/09/2022**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY  
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBE, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Madame, Joselaine GELABALE  
Monsieur François NAVIS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

**POUVOIR :** Madame Joséline GELABALE à Maryse ETZOL

Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 11 Pouvoir = 2 Absents = 5 Votants = 13

**SECRETAIRE :** Madame Géraldine BASTARAUD

### Délibération n°2022-09-13/ 06B : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AU TITRE DU F.E.I POUR LA MISE EN CONFORMITE DES FORAGES D'EAU POTABLE

**Dr Maryse ETZOL , Présidente**, rappelle que par circulaire du 1er décembre 2021, le ministère des outre-mer avait informé M. le Préfet de Guadeloupe des modalités de la programmation du fonds exceptionnel d'investissement (FEI) pour l'année 2022. A ce titre, un appel à projet avait été lancé. 4 opérations majeures en eau et assainissement ont été financées.

Le FEI 2022 disposant d'un reliquat de crédits qu'il est possible de mobiliser pour des projets qui doivent connaître un début d'exécution durant l'année 2022.

Conformément à la réglementation et aux rapports de manquement administratif de 2019 et 2022 du service Police de l'Eau de la DEAL, la CCMG doit réaliser des travaux de sécurisation sur les forages d'adduction en eau potable au niveau des périmètres de protection immédiats ainsi qu'une régularisation administrative vis-à-vis de la loi sur l'eau et sollicite une modification de l'arrêté préfectoral en termes de débits prélevables.

Ces opérations permettront de sécuriser les ressources à l'amont des réseaux de distribution d'eau potable à l'ensemble de la population de Marie-Galante.

Le coût prévisionnel de la mise en conformité est estimé à 100 000 € HT.

La CCMG souhaite solliciter la participation du FEI 2022, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Etablissement	Montant opération retenu	Taux	Montant H.T.
Région	100 000,00 €	%	€
OE971		%	€
FEI		100 %	100 000 €
CCMG		%	€
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100 000,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 971-249710047-20220913-2022\_09\_13\_06B-DE



Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

### Décide

**ARTICLE 1 :** D'APPROUVER le projet de mise en conformité des forages d'Eau Potable,

**ARTICLE 2 :** D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel susmentionné,

**ARTICLE 3 :** D'AUTORISER madame la Présidente à solliciter la subvention au titre du FEI 2022,

**ARTICLE 4 :** D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Certifié exécutoire compte tenu de :*

- la transmission en sous-Préfecture le 20/09/2022
- l'affichage le 20/09/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ETZOL

